

AJECTA
Association Loi du 1^{er} Juillet 1901
Dépôt des machines
3 Rue Louis Platriez
77650 LONGUEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

AJECTA
Association Loi du 1^{er} juillet 1901
Dépôt des machines
3 Rue Louis Platriez
77650 LONGUEVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois-AJECTA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association AJECTA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Ainsi, nous avons été conduits notamment à contrôler la manière dont étaient suivies et comptabilisées les produits attribués. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité desdits produits et notamment la correcte comptabilisation des dons assortis de conditions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821.55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes et de certification en matière de durabilité ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Chesnay, le 24 avril 2025

EOS AUDIT

Matthieu BROSSEAU

Commissaire aux comptes



Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains			236 543
		Constructions	343 792	122 798	220 993
		Inst. techniques, mat.out. industriels	1 013 396	576 881	436 515
Actif circulant		Immobilisations corporelles en cours	196 130	196 130	145 133
		Avances et acomptes			
		TOTAL	1 553 318	699 679	853 639
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			832 054
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts			
		Autres			
		TOTAL			
		Total I	1 553 318	699 679	853 639
Actif circulant		Stocks et en cours	12 929	12 929	23 631
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés			200
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres	47 374	47 374	62 300
		TOTAL	47 374	47 374	62 500
	Divers	Valeurs mobilières de placement			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	231 567	231 567	242 197
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	15 983	15 983	20 117
		Total II	307 855	307 855	348 446
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 861 173	699 679	1 161 494	1 180 501
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	349 157	349 157
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	4 238	4 238
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	333 715	417 583
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		25 817	-83 867
Situation nette (sous-total)		712 928	687 110
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	424 894	433 071
	Provisions réglementées		
Total I		1 137 823	1 120 181
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	17 296	18 044
Total II		17 296	18 044
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 854	42 221
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	90	54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	430	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		6 375	42 275
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 161 494	1 180 501
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	6 620	7 615
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		58 550
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		58 550
	Ventes de prestations de service	99 267	213 824
	<i>dont parrainages</i>	37 720	10 376
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	11 150	77 200
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	89 558	227 146
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	-2 451	3 571
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-5 709	-8 284
	Utilisations des fonds dédiés	2 148	17 372
	Autres produits	21	12 558
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		200 606	609 554
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	808	16 663
	Variation de stocks	1 169	-4 493
	Autres achats et charges externes (1)	157 911	664 889
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	172	337
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 857	34 087
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	1 400	3 615
	Autres charges	1 475	151
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		196 793	715 250
1. Résultat d'exploitation (I-II)		3 812	-105 696

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 739	2 527
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		2 739	2 527
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV			
2. Résultat financier (III-IV)		2 739	2 527
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		6 552	-103 169
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	19 355	19 355
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	19 355	19 355
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		19 355	19 355
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		90	54
Total des produits (I + III + V)		222 701	631 436
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		196 883	715 304
EXCÉDENT OU DÉFICIT		25 817	-83 867
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		183 297	211 192
Prestations en nature		203 665	203 665
Bénévolat			
Total		386 962	414 857
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		203 665	203 665
Prestations en nature			
Personnel bénévole		183 297	211 192
Total		386 962	414 857

ASS AJECTA

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2024



Faits caractéristiques de l'exercice

Au titre de l'exercice 2024 :

- L'A.J.E.C.T.A. compte 166 membres.
- Les subventions d'exploitation sans droit de reprise s'élèvent à 6 150 €, se décomposant comme suit :
 - Subvention DRAC – Etude Restauration Rotonde : 3 150 €
 - Subvention Conseil Départemental 77 – Aide au fonctionnement : 3 000 €
- Les subventions d'exploitation avec droit de reprise s'élèvent à 5 000 €, se décomposant comme suit :
 - Subvention Mairie de LONGUEVILLE : 3 000 €
 - Subvention Conseil Communauté de Communes : 2 000 €
- La convention d'occupation temporaire pour le dépôt, convention obtenue en 2021 et signée en 01/2022, est toujours en cours puisqu'un bail a été consenti pour une durée de 10 ans, soit jusqu'en 2032.
- On notera sur cet exercice de nouveaux dons liés à de nouveaux projets, soit :
 - Don M. Philippe VIEUX-COMBE – Projet Cravant : 2 850 €
 - Don M. Philippe VIEUX-COMBE – Projet Rideau de voie : 2 000 €
 - Don M. Philippe VIEUX-COMBE – Projet Débroussaillage : 2 000 €
- Il a été constaté une reprise de fonds dédiés au 31/12/2024 pour un montant de 2 148.54 €. Cette reprise de fonds dédiés est liée aux dépenses effectuées en 2024 pour le bien 241 P 30.



Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentatio ns (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	343 792	-	-	-	343 792
	Install. Tech., mat., outillage	33 232	-	-	-	33 232
	Install. générales, ag. Am. divers	45 882	960	-	-	46 842
	Matériel roulant/wagon/chaudière/ loco	904 674	3 486	-	-	908 160
	Mat bur., informatique, mobilier	25 163	-	-	-	25 163
	Immo. Corp. En cours	145 133	50 997	-	-	196 130
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	1 497 876	55 443	-	-	1 553 319
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	1 497 876	55 443	-	-	1 553 319
Total général		1 497 876	55 443	-	-	1 553 319



Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	107 248	15 550	-	122 798
	Install. Tech., mat., outillage	32 735	278	-	33 013
	Install. générales, ag. Am. divers	30 148	2 508	-	32 656
	Matériel roulant/wagon/chaudi ère/loco	472 182	14 847	-	487 029
	Mat bur., informatique, mobilier	23 508	675	-	24 183
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		665 821	33 858	-	699 679
Total général		665 821	33 858	-	699 679

Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	665 821	33 858		
TOTAL	665 821	33 858		



Actif circulant

État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	5 185		5 185
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises	7 744		7 744
TOTAL	12 929		12 929



Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
SDH Révis° 2017/2030	01/01/2027	31/12/2030	10 414		
Frais SNCF	01/09/2024	28/02/2025	82		
ESSET	01/01/2025	30/06/2025	2940		
UNETO Cot.except.	26/10/2024	25/09/2025	800		
FREE	23/12/2024	22/01/2025	1		
TESSON DE FROMENT	01/09/2024	31/08/2025	515		
TESSON DE FROMENT	01/12/2024	30/11/2025	550		
GANDI.NET	25/11/2024	24/11/2025	259		
GANDI.NET	04/11/2024	03/11/2025	290		
IKEEPINCLOUD	12/11/2024	11/11/2025	67		
GANDI.NET	25/11/2024	24/11/2025	65		
TOTAL			15 983		



Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.



Fonds propres

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	349 158	-	-	-	-	-	-	349 158
Fonds propres avec droit de reprise	4 238	-	-	-	-	-	-	4 238
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	-	-	-	-		-		-
Report à nouveau	417 583	-83 868	-	-		-		333 715
Excédent ou déficit de l'exercice	-83 868	112 440	-	-	-	-	-	28 573
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	433 071			9 332		19 355		423 049
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	1 120 182	28 573	-	9 332	-	19 355	-	1 138 732



Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.



Ressources liées à la générosité du public

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		Transferts	A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Dons 241 P 30	18 015	1 400	2 149			17 266	
Don Chemin de Fer Touristique	30					30	
TOTAL	18 045	1 400	2 149	-		17 296	-

État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	47 375	47 375	
Charges constatées d'avance		15 983	15 983	
TOTAL		63 358	63 358	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	



Détail des Charges à payer

- Provision EDF 18/11/2024 au 31/12/2024 = 561 €
- Provision SUEZ 09/10/2024 AU 31/12/2024 = 1 253 €
- Honoraires Cabinet EOS = 4 000 €
- Provision BOLLORE 08/08/2024 au 31/12/2024 = 41 €

Soit un total de 5 854 €

Détail des Produits à recevoir

- Subvention investissement B9C9 = 1469 €
- Subvention investissement 140C231 = 378 €

Soit un total de 1 846 €

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		5 854	5 854		
Dettes fiscales et sociales		90	90		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	-		
Autres dettes		431	431		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		6 375	6 375		



Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :

- Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :
- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,
- Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Bénévolat	Smic horaire chargé	
11 397 heures	16.083	183 298
Mise à disposition gratuite de biens suivant convention		203 665
TOTAL		386 963



Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 000	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	4 000	



Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements
DRAC – Convention du 20/06/2024 jusqu'au 19/06/2026 pour 89 775 € • 140 C 231 : 11 760.53 € • A7C7 : 27 560.93 € • Voiture PULLMAN : 31 151.93 € • 141 TB 407 : 19 301.63 €
Projet A7C7 • Conseil Départemental 77 du 26/09/2024 au 26/09/2027 pour 20 011 €
Projet B9C9 • Conseil Départemental 77 – 37 500 € dont 4 044.35 € engagés au 31/12/2024 • DRAC 60 000 € dont 18 000 € versés (avenant à la convention du 1er mars 2021 report de la durée au 20/12/2027)
Projet Rotonde • DRAC – Convention du 26/12/2024 jusqu'au 31/12/2024 pour 36 764 €
Projet 140 C 231 & 141 TB 407 Subvention Conseil Départemental 77 du 20/10/2023 pour 21 867 € • Conseil Départemental 77 – 8 267.04 € dont 3 161.22 € engagés pour la 140 C 231 • Conseil Départemental 77 – 13 599.31 € DRAC – 28 519 .25 € dont 5 568.02 € engagés pour la 140 C 231

